

**DEMANDE DE SUBVENTIONS 2022/2023
CULTURES - AGRAINAGES GRANDS GIBIERS
EN CONFORMITE AVEC LES S.D.G.C.**

N° ADHERENT CONTRAT DE SERVICE A LA FDC 61 NON ADHERENT A LA FDC 61

Société de

NOM, Prénom du Responsable de la Chasse

Adresse Complète

☎ :

NOM, Prénom du Responsable qui effectue l'Agrainage

Adresse Complète

☎ :

SITUATION DU TERRITOIRE DE CHASSE

MASSIF	COMMUNES	SURFACE BOISEE	SURFACE TOTALE
.....
.....
.....

DETAILS DES AMENAGEMENTS EFFECTUES

Agrainage SANGLIERS OUI NON

Prairies pour CERVIDES Superficie _____

Cultures Maïs pour SANGLIERS Superficie _____

Autres CULTURES Superficie _____

Les subventions pour l'agrainage des sangliers ne sont accordées que pour la période de Mars à Septembre.

Le barème des subventions est précisé chaque année dans le « chasseur de l'Orne ».

Cette demande de subvention ne peut être faite qu'après signature de la charte agrainage et affouragement.

Vous devez **RETOURNER** cette demande **AVANT LE 15 FEVRIER 2022** à la

**FEDERATION DES CHASSEURS DE L'ORNE
La Briqueterie - RD 113
CS 70015
61310 GOUFFERN EN AUGE**

**JOINDRE
IMPERATIVEMENT
UN R.I.B.**

Joindre un plan détaillé de votre territoire
(copie d'une **carte IGN 1/25000°** et y mentionner l'emplacement
des **CULTURES A GIBIER** et les **POINTS D'AGRAINAGE** pour les nouvelles demandes).

Certifié Sincère

Date

SIGNATURE

CADRE RESERVE A LA FDC 61

AGRAINAGE

Date du Contrôle

Nom du Contrôleur

AGRAINAGE

Réalisé

Non Réalisé

FREQUENTATION

Bonne

Moyenne

Mauvaise

CULTURE A GIBIER

Date du Contrôle

Nom du Contrôleur

PRAIRIES

Nombre de Parcelles

Parcelle n°1	Parcelle n°2	Parcelle n°3	Parcelle n° 4
Surface :	Surface :	Surface :	Surface :
(*)	(*)	(*)	(*)

(*) A Compléter : Mise en Place ou Entretien.

MAIS

Nombre de Parcelles

Parcelle n°1	Parcelle n°2	Parcelle n°3	Parcelle n° 4
Surface :	Surface :	Surface :	Surface :

AUTRES CULTURES

Nombre de Parcelles

Parcelle n°1	Parcelle n°2	Parcelle n°3	Parcelle n° 4
Surface :	Surface :	Surface :	Surface :